

Rencontres Nationales des Conseils de Développement Grenoble, 15 et 16 janvier 2004



Intervention de Didier Migaud Président de Grenoble-Alpes Métropole

Messieurs les Présidents et membres des Conseils de Développement, Monsieur le Président de l'ADCF, Marc Censi, Messieurs les élus...

La loi nous a donné le Conseil de Développement. Il a fallu, à partir de là, dessiner ses contours, le faire exister et apprécier ses prerogatives, dans une grande liberté. Les schémas possibles étaient nombreux. Le législateur a su ouvrir un véritable champ de liberté.

Aujourd'hui, les Conseils de Développement font partie de la famille, comme des frères jumeaux des assemblées communautaires. Ils ont déjà une - courte - histoire.

Cela n'a pas été simple. Il a fallu que chacune de nos agglomérations composent une partition pour des instruments qui n'avaient pas l'habitude de jouer dans le même orchestre. Aujourd'hui, l'harmonie est en passe d'être trouvée. Reste à savoir quel est son avenir.

A n'en pas douter, la réponse est en grande partie dans le Manifeste de votre Coordination Nationale que vous allez, dans quelques instants, remettre à Marc Censi. Et, permettez-moi d'en témoigner, dans une moindre mesure, dans l'expérience que nous avons menée dans

l'agglomération grenobloise avec Gérard Dulac qui préside le Conseil de Développement de la Métro.

Une histoire de couple, si vous m'autorisez cette image. Comme, sans doute, d'autres expériences que vous avez menées dans vos propres territoires. Une histoire qui s'est faite non pas dans l'affrontement mais dans la complémentarité, c'est à dire dans le respect de la diversité assumée, la prise en compte intelligente de l'autre. En un mot, le consensus.

Dans toute rencontre, dans tout contrat, il y a souvent une suspicion originelle. C'était une réalité lors de la création des Conseils de Développement. Encore l'invention d'un "machin", disaient certains. Sport dans lequel, il faut le reconnaître, il nous arrive, en France, de collectionner les médailles.

Nous avons d'abord jeté les bases du projet d'agglomération. Une étape décisive, je crois, réussie. Le premier essai était plaqué entre les poteaux; le Conseil de Développement s'inscrivait au cœur du projet d'agglomération.

Mais il fallait poursuivre le match, maintenir la cohésion de l'équipe en seconde mi-temps, ne pas faiblir dans les fondamentaux, c'est à dire maintenir la force de proposition et la faculté à décider. Tout en anticipant le jeu de l'adversaire, c'est à dire inventer des phases de jeux inédites. Je les énumère :

- trouver une meilleure lisibilité à l'action intercommunale
- inventer une meilleure efficacité dans nos rapports
- aménager un terrain d'entraînement permanent

Bref, ce que nous souhaitons tous, synchroniser la démocratie participative avec la démocratie électorale. Anticiper, proposer, inventer, stimuler et en définitive décider. En un mot, ce que nous pourrions appeler la démocratie "interactive".

Comment trouver une meilleure lisibilité à l'action intercommunale ?

La commune, l'agglomération, le canton, le département, la région, le pays : qui décide de quoi ? Le débat public est passablement brouillé. L'intercommunalité n'est pas toujours très lisible, mais dans les faits de plus en plus pertinente. J'en veux pour preuve une étude de la Datar montrant l'adhésion des citoyens à leur agglomération tandis que leurs élus peinent à se détacher des restrictions territoriales traditionnelles. Nous ne savons plus où donner de la tête.

Il faudrait probablement se passer d'un de ces échelons territoriaux. En attendant, je constate que le Conseil de Développement, de par sa composition, permet d'ouvrir le débat au plus grand nombre. Son impact dans la société est évident. Il est aujourd'hui un relais majeur dans la prise de décision qui incombe à nos assemblées intercommunautaires.

Comment inventer une meilleure efficacité dans nos rapports ? Je veux dire entre les représentants des associations ou des fédérations professionnelles organisées et les élus dont la responsabilité est de construire et de décider.

A la Métro, nous avons voulu que la mission du Conseil de Développement ne soit pas cantonnée à celle de l'élaboration d'un avis constitutif à l'avant-projet d'agglomération. Nous ne sommes pas masochistes, mais Gérald Dulac et les membres de son équipe sont libres d'intervenir sur tous les sujets qu'ils souhaitent. Ils peuvent soumettre au conseil communautaire un point de vue libre de toute contrainte. C'est pour nous une source d'interrogation, un socle de documentation et un rappel, parfois impertinent, à nos devoirs. J'ai lu récemment des rapports concernant "l'e-administration" et le "réflexe vélo" qui, à l'évidence, ouvrent des pistes d'avenir.

Comment aménager, ce que j'appellerai, un terrain d'entraînement permanent ?

Michel Issindou l'a déjà évoqué devant vous, nous avons organisé, le mois dernier, la première Conférence de Développement. Une première en France. En clair, il s'agissait d'un face à face Métro / Conseil de Développement. Non pas une confrontation. Plutôt un match amical, malgré la liberté des propos et la diversité des sujets abordés. J'avoue que les élus de la Métro en sont sortis intellectuellement stimulés et rassurés par la qualité des propositions et des interpellations.

Voici concrètement décrites trois mesures qui, me semble-t-il, contribuent à la mise en place d'une démocratie que j'appelle "interactive". A savoir l'addition de la pratique électorale dont l'exécutif est en charge avec celle de la pratique participative qui désigne l'action que vous menez. La responsabilité de l'élu est de décider. La votre est de repérer la demande sociale. Faire dialoguer nos deux objectifs constitue, à mon sens, la pratique de cette démocratie dont notre structure intercommunale doit se nourrir. Faire en sorte que nos décisions anticipent l'avenir de nos territoires. Décider, c'est éclairer le présent des satisfactions de demain.

Je le disais, la loi a créé le champ de ces libertés. Les lois Voynet et Chevènement, pour être exact. Elles avaient placé l'intercommunalité au cœur de la décentralisation. Ce ne semble plus être le cas aujourd'hui. Nous entendons plutôt parler d'une intercommunalité ramenée au rang d'une banale compilation d'intérêts communaux particuliers. Elle ne serait plus qu'un simple regroupement.

Personnellement, j'ai toujours demandé à Gérald Dulac d'être offensif, d'aller nous chercher là où nous avons

oublier d'aller. Avec la force de la diversité et de la qualité des membres qui composent le Conseil de Développement. Par sa pratique et son objectif, il est en lui-même une leçon de démocratie. Il demande à voir, il demande à entendre. Il est un lieu de complémentarité où le syndicaliste peut dialoguer avec le dirigeant d'entreprise. Où l'architecte s'explique avec le sportif, l'étudiant et le militant associatif...à l'abri des politiques. Où le consensus n'est pas la volonté de tous mais ce qui résulte de la délibération de tous. Et où la parité homme/femme est encore à rechercher.

Nous parlons souvent de la qualité de vie. La démocratie "interactive" est, je crois, une qualité de la vie.